



RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

Relatif à la création d'un service socio-éducatif à l'école secondaire du Locle

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

L'école neuchâteloise a pour mission de permettre à chaque élève d'acquérir les connaissances nécessaires à son intégration professionnelle et sociale. Elle collabore également à son éducation et à son épanouissement en lien avec les familles.

Soucieuse d'offrir les meilleures chances de réussite à chacun, l'Ecole doit cependant constater qu'une partie des élèves ont des résultats largement insuffisants et un comportement problématique. Depuis quelques années, le nombre d'élèves en souffrance est en augmentation et ceci se manifeste à l'école sous différentes formes (phobie scolaire, désinvestissement, absentéisme, déprime, consommation d'alcool ou d'autre, violence verbale et physique, vandalisme, scarifications, etc.), entraînent souvent des problèmes d'apprentissage, de perturbation du climat de classe et conduisant fréquemment à l'échec scolaire.

Le rapport annuel concernant la médecine scolaire mentionne également que :

- Le Service médical rencontre régulièrement des élèves sur leur demande ou sur celle d'un enseignant, d'une direction ou du Service socio-éducatif pour des problèmes particuliers (par ex. problèmes psychologiques ou familiaux, maltraitance, douleurs abdominales, questions d'alimentation, troubles du comportement alimentaire). En particulier cette année : 8 demandes de pilule du lendemain, 1 test de grossesse, 1 suite d'IVG, 1 baisse brutale de la vision, 2 menaces de suicide, 3 situations de crise de panique et hyper ventilations répétées, plusieurs coups entre élèves, des scarifications, 1 intoxication médicamenteuse. Il s'agit souvent de problèmes complexes, nécessitant plusieurs entretiens et un travail en réseau. **Annexes 1 et 2.**

Pour répondre à l'ensemble des problèmes rencontrés, notre école dispose actuellement :

- des équipes pédagogiques ;
- de l'équipe administrative ;
- des enseignants ;
- de l'équipe de direction ;
- de classes spéciales permettant un enseignant différencié et personnalisé ;
- de la médiation scolaire à disposition des élèves qui ont fait la demande ;
- de groupes de travail particuliers (détection et intervention précoces, etc.)
- du service de la médecine scolaire ;
- des différents services para-scolaires. **Annexe 3.**

Tous ces intervenants font un travail utile qui permet de résoudre un grand nombre de problèmes. Leur nécessité n'est pas remise en cause. Il est également nécessaire qu'il existe plusieurs ressources en fonction du problème.

Malheureusement, de plus en plus de situations sont complexes et les ressources actuelles ne permettent pas de les résoudre, notamment par manque de temps ou en fonction du rôle et de la formation de l'intervenant. On doit alors se contenter d'agir en urgence et de façon uniquement réactive. Ceci entraîne beaucoup de frustration chez les différents acteurs.

De plus, la relation d'aide de certains peut être rendue difficile selon le statut de la fonction, par exemple :

- Les équipes pédagogiques sont centrées principalement sur les acquis scolaires des élèves.
- Les enseignants sont également les personnes qui évaluent l'élève.
- Un enseignant ne peut pas mobiliser toute son énergie pour un seul élève au sein de la leçon.
- Un enseignant rencontrant des problèmes avec un élève peut avoir de la difficulté à en parler à sa direction qui est également son employeur.
- Des parents peuvent être empruntés pour s'adresser à la direction qui représente l'autorité scolaire.
- Faire appel à un service spécialisé peut être considéré comme trop lourd pour certains parents, ce qui est gênant dans une prise en charge précoce des situations rencontrées.

Il y a quelques années, un service socio-éducatif a vu le jour pour les écoles infantine et primaire. A l'heure actuelle, il conviendrait d'assurer une continuité du travail accompli par ce service en amont. Pour information, la majorité des établissements scolaires secondaires – *confrontés à des situations similaires à notre école* – ont mis en place ces dernières années une structure permettant de répondre à ces différentes attentes.

Le nombre de cas d'élèves et de familles en difficulté a tendance à augmenter au sein de notre société. Dans le but de mieux prendre en compte et répondre aux besoins actuels et différents de nos élèves, le rôle d'un service d'assistance scolaire ou socio-éducatif s'avère primordial.

Les points suivants permettront de clarifier les attentes et les différentes tâches qui pourraient être confiées audit service.

Le contenu de ce dernier rapport sera évidemment à affiner pour permettre d'établir un cahier des charges.

2. Textes légaux et principes

La loi sur l'organisation scolaire du 28 mars 1984 (recueil systématique de la législation RSN 2008/5) ainsi que la déclaration de la CIIP (conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin) du 30.11.2003 portant sur les finalités et les objectifs de l'école publique, définissent le cadre dans lequel s'inscrit l'action du service de l'assistance scolaire ou socio-éducatif. Le champ d'intervention de ce service s'intègre dans les missions d'éducation et de transmission des valeurs sociales qu'entend assumer l'école publique en collaboration avec les familles. La culture d'école valorise principalement l'intégration scolaire et sociale, l'épanouissement de l'élève et le développement d'un esprit empreint de respect mutuel.

3. Mission, rôle et fonctionnement

Le service socio-éducatif est un service de l'école qui, en premier lieu, vise la protection et le bien-être de l'élève.

Mission :

- Intervenir, à la suite d'un signalement d'une situation scolaire difficile, dans le cadre général de prévention de l'échec scolaire et de l'exclusion.
- Aider les élèves en difficulté sociale ou comportementale en instaurant un suivi régulier.
- Mobiliser les ressources de l'élève et de sa famille pour essayer de surpasser la situation problématique.

Rôle :

- Mettre en liaison, selon la situation, les différents acteurs et partenaires de l'école que sont les enseignants, l'équipe administrative, la direction, les médiateurs, la médecine scolaire, la famille, les intervenants des services para-scolaires.
- Favoriser le travail en réseau et participer aux séances du conseil socio-éducatif qui se tient 3 à 4 fois par année et qui réunit les différents partenaires de l'école.
- Intervenir en priorité pour les élèves qui représentent des difficultés de comportement et qui montrent des signes d'inadaptation sociale ou de souffrances psychologiques.
- Intervenir lors de conflits ou violences entre élèves.
- Rencontrer les familles et être à leur écoute. Il est amené à leur fournir des informations, notamment sur des services para-scolaires, et des conseils.

- Favoriser l'accès des élèves et des parents aux différentes structures d'aide parascolaire (service des Mineurs et des Tutelles, Médecine scolaire, Office Régional d'Orientation scolaire et professionnelle, Aide éducative en milieu ouvert, Education de rue, Centre de Prévention et de Traitement de la Toxicomanie, Services sociaux, Services caritatifs, etc.) :
- Rechercher les informations nécessaires au suivi des situations.
- Soutenir les enseignants (conseils pour la prise en charge d'élèves en difficulté).

Fonctionnement :

- Analyser des difficultés représente le point de départ du travail. L'aide qui en découle peut prendre plusieurs formes :
 - un espace de partage et de réflexion,
 - un suivi de la situation de l'élève signalé,
 - des rencontres avec la famille.
- Collaborer avec sa hiérarchie (direction) dans la perspective d'une approche plus large de la situation ou d'une gradation dans l'intervention.
- Participer au suivi des élèves des classes spéciales.
- Respecter le secret de fonction, le devoir de réserve, ou tout autre devoir précisé dans son statut.

4. Fonction

Afin de faire face à la complexité de la tâche et faciliter l'indépendance de fonctionnement qu'elle réclame, la personne doit être au bénéfice d'une formation professionnelle de base dans au moins un des domaines suivants :

- Pédagogique (ex : enseignant spécialisé)
- Socio-éducatif (ex : assistant social, éducateur spécialisé, licence en sciences sociales)
- Psychologique (ex : psychologue)

Une expérience d'au moins cinq ans dans ces domaines ainsi qu'une formation complémentaire ou une spécialisation sont recommandées.

De plus, un engagement actif dans un processus de formation continue et une supervision devraient faire partie des outils de chaque assistant.

5. Importance du poste sollicité pour l'école secondaire.

Afin de répondre aux différentes tâches susmentionnées et établir les réseaux nécessaires à une gestion correcte et à un suivi régulier des situations recensées, il faudrait pouvoir disposer d'une personne travaillant à 75% (référence Centre des Forges de l'école secondaire de La Chaux-de-Fonds avec un effectif identique au nôtre à savoir entre 650 et 700 élèves).

6. Coûts (estimation).

Ils sont de deux types : les frais d'établissement (investissement unique) et les frais de fonctionnement annuels.

Frais d'établissement :

Equipement d'un bureau avec mobilier, ordinateur et logiciel compatible au système de gestion de l'Ecole secondaire.	Frs	20'000.-
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	----------

Frais de fonctionnement :

- | | | |
|-----------------------------------------|-----|---------|
| • Matériel de bureau, ports, téléphones | Frs | 3'000.- |
| • Déplacements | Frs | 1'500.- |
| • Formation continue, supervision | Frs | 1'500.- |

Salaire (calculé sur un poste complet) classe 14, 13, 12 de l'échelle communale

- | | | |
|-------------------------------|-----|------------------|
| • Classe 14, 2 annuités | Frs | 81'661.45 |
| Charges sociales (env. 19.4%) | Frs | 15'842.30 |
| Poste à 75% | Frs | <u>73'127.80</u> |
| • Classe 13, 2 annuités | Frs | 85'449.00 |
| Charges sociales (env. 19.4%) | Frs | 16'577.10 |
| Poste à 75% | Frs | <u>76'519.60</u> |

Coût pour 2009 avec un engagement en août :

- | | | |
|-------------------------|-----|-----------|
| • Classe 14, 2 annuités | Frs | 30'469.90 |
| • Classe 13, 2 annuités | Frs | 31'883.15 |

Ce poste n'a pas été prévu au budget 2009. Toutefois, une information avait été donnée à la commission financière, dans le cadre de la présentation du budget que le Conseil communal avait la volonté de créer ce poste.

Dès lors, il souhaitait avoir toutes les données pour vous présenter ce projet.

7. Organigramme

Fonction directement supérieure :

- Direction d'école

Bénéficiaires :

- Elèves
- Parents
- Enseignants

Collaborations principales dans l'école :

- Personnel technique et administratif
- Personnel enseignant
- Médiateurs scolaires
- Service de la médecine scolaire

Hors école :

- Divers services spécialisés (Service des Mineurs et des Tutelles, Médecine scolaire, Office Régional d'orientation scolaire et professionnelle, Aide éducative en milieu ouvert, Education de rue, Centre de Prévention et de Traitement de la Toxicomanie, Services sociaux, Services caritatifs, etc.) :

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à accepter la création d'un service socio-éducatif à l'école secondaire du Locle en votant l'arrêté suivant :

A R R E T E :

Le Conseil communal de la Commune du Locle,
Vu le rapport du Conseil communal du 11 février 2009,
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Sur proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à créer un poste d'assistant-e scolaire au service socio-éducatif de l'école secondaire du Locle.
- Art. 2.- La fonction d'assistant-e scolaire sera classée dans l'échelle des traitements du personnel communal.
- Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Le Locle, le 11 février 2009

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président : Le secrétaire :

D. de la Reussille J.-P. Franchon



Annexe 1 : Situations rencontrées d'août 2004 à ce jour

Ce tableau représente les interventions répertoriées, individuelles ou collectives, liées à des comportements problématiques. Il ne fait aucune mention des innombrables rencontres entre la direction, les élèves et les enseignants en raison de problèmes éducatifs.

La direction et le Service médical des Ecoles travaillant sous mandat n'ont jamais comptabilisé le temps exact consacré à ce type d'interventions. Il peut autant être d'une demi-heure comme de plusieurs heures sur plusieurs jours selon les diverses réactions ainsi que le suivi avec les différents partenaires. Chacune d'entre elle, par contre, mériterait non pas de se contenter d'agir, selon nos moyens actuels, en urgence et de façon réactive mais bien de prendre le temps nécessaire dès les premiers symptômes à un accompagnement préventif.

<i>Descriptif :</i>	<i>Années scolaires</i>				
	<i>04-05</i>	<i>05-06</i>	<i>06-07</i>	<i>07-08</i>	<i>08-09 1^{er} semestre</i>
Sanction par des heures d'arrêts	6	12	15	42	12
Rencontre avec la famille	6	11	14	39	12
Mise à pied	3	2	4	11	2
Signalement aux services parascolaires	5	3	6	6	4
Signalement à l'Autorité tutélaire	2	4	6	4	2
Plainte pénale	1	2	2	3	
Démarche ayant abouti à un placement	2		1	2	
Lettre en raison du comportement	7	9	7	12	5
Lettre pour absences injustifiées	6	7	4	8	3
Lettre de dernier avertissement (élèves en 10 ^e ou 11 ^e sous contrat)	4	8	6	3	4
Renvoi définitif	2	1	3	3	1



Annexe 2 - Importance des problèmes psychosociaux des élèves de l'Ecole secondaire du Locle - Regard par le Service médical des écoles

Introduction

Le Service médical des écoles est un bon observateur des problématiques des jeunes car il est situé dans l'Ecole secondaire et il est une ressource pour les élèves.

L'infirmière, qui est en poste depuis 30 ans, note une forte augmentation des situations difficiles et de leur gravité, en particulier depuis une dizaine d'année.

Il est toutefois difficile de faire une statistique exacte de l'importance des problèmes psychosociaux pour plusieurs raisons :

- il n'y a souvent pas une limite claire entre problèmes psychosociaux et autres problèmes médicaux, ni entre problèmes importants et problèmes "banaux" ;
- nous ne voyons qu'une partie des problèmes (ceux qui nous sont signalés, ou ceux dont nous parlent les élèves) ;
- à l'opposé nous nous occupons de problèmes dont l'école n'est pas au courant ;
- certains problèmes prennent énormément de temps ou d'énergie, ce qui n'est pas reflété par une statistique du nombre de cas.

Nous avons 2 sources de statistiques: les visites médicales systématiques et les interventions hors visites.

Visites médicales systématiques

Lors de visites médicales, nous relevons que 10-15% des élèves présentent des problèmes importants d'ordre psychologique ou social. Ceci correspond à d'autres statistiques au niveau romand.

Les habitudes de consommation en 9^{ème} démontrent également des comportements à risque, signes d'un mal-être: environ 10% de consommation de cannabis et 25% d'expérience d'ivresse en 2007/08.

Interventions hors visites

Depuis le début de l'année scolaire 2008/2009, nous notons plus systématiquement nos interventions pour les élèves hors des visites planifiées.

Pour les 16 premières semaines, nous sommes intervenus 234 fois et pour 28% des élèves de l'école secondaire. Dans 78% des cas, l'élève était venu de lui-même. La plainte principale était: "accident" pour 25% des interventions, "maladie" pour 49%, "purement psycho-sociale" pour 12%, "non classifiable" pour 13%. Pour 8 élèves, il y a eu plus de 8 interventions (donc plus d'une toutes les 2 semaines en moyenne). Pour certains il y a même eu respectivement 16, 17, 20 et 33 interventions.

Dans les faits, beaucoup d'interventions non classées en tant que telles relèvent de problèmes psycho-sociaux, par exemple soins pour coups classés en "accident", plaintes atypiques en "non classifiables"... On peut donc estimer **qu'au moins un tiers** de nos interventions a une forte composante psychosociale.



Annexe 3 : Services parascolaires

Les différents Services parascolaires sont représentés par :

- A. L'Office régional d'orientation scolaire et professionnelle (OROSP)
- B. Le Service des mineurs et des tutelles (SMT)
- C. Le Service médico-psychologique pour enfants et adolescents (SMPea)
- D. L'action éducative en milieu ouvert (AEMO)
- E. Le Service d'éducation de rue (SER)
- F. Le Planning familial
- G. Le centre neuchâtelois d'alcoologie (CENEA)
- H. Le centre de prévention et de traitement de la toxicomanie (CPTT)

A : L'Office régional d'orientation scolaire et professionnelle (OROSP)

Tout au long de la scolarité obligatoire, chaque élève peut se trouver confronté à des difficultés, hésitations, interrogations concernant le déroulement de sa scolarité et/ou son avenir professionnel. L'Office régional d'orientation scolaire et professionnelle est à la disposition des élèves et peut les accompagner dans différentes démarches, en collaboration avec les parents et les écoles.

Les prestations de conseil et d'appui offertes par les psychologues des OROSP sont les suivantes :

- prestations prévues dans la réglementation scolaire sous la forme d'évaluations pour appuyer un préavis destiné à une autorité scolaire, notamment :
 - mesures d'assouplissement à l'admission et en cours de scolarité (admission anticipée à l'école, report de scolarisation, avancement en cours de scolarité) ;
 - intégration d'élèves venant de l'extérieur, avec d'éventuelles mesures d'assouplissement ;
 - admission à l'école secondaire d'élèves en difficulté en 5^e primaire ;
 - réorientation et changement de section à l'école secondaire.
- information et conseil sur les structures et le fonctionnement de l'école neuchâteloise.
- participation des psychologues à certains conseils de classes dans les écoles secondaires.
- Permanence dans les collèges.

Les consultations sont gratuites et les psychologues sont tenus au secret professionnel.

B : Le Service des mineurs et des tutelles (SMT)

Le service des mineurs et des tutelles a une mission générale de service social spécialisé. L'organisation neuchâteloise prévoit que les assistants sociaux répondent à une direction administrative (le chef d'office - le chef de service) de même qu'elle relève de la gestion des mandats tutélaires et des enquêtes des Présidents des Autorités tutélaires et des Juges des Tribunaux de districts du canton. Respectant le principe de la séparation des pouvoirs, tout ce qui a trait à la gestion des mandats tutélaires est placé sous la responsabilité de l'Autorité tutélaire ; les aspects éthiques et d'organisation du service dépendent de la hiérarchie administrative.

Le service des mineurs et des tutelles a notamment pour tâches:

1. de protéger les mineurs en difficulté ou en danger;
2. de signaler aux autorités compétentes les cas de mineurs ou d'adultes nécessitant une intervention;
3. de procéder aux enquêtes ordonnées par les tribunaux et les autorités de tutelle;
4. d'exécuter les tâches qui lui sont confiées par le Conseil d'Etat, les tribunaux et les autorités de tutelle;
5. de collaborer avec les autorités, les services administratifs, les écoles, les institutions et les personnes qui s'occupent de mineurs ou d'adultes en difficulté, de coordonner et d'encourager leurs efforts, de proposer les mesures à prendre et, au besoin, de les appliquer;
6. de donner aux personnes qui s'adressent à lui les renseignements, les conseils et l'appui demandés;
7. de surveiller, en collaboration avec les services compétents des administrations cantonale et communales, les personnes et les établissements qui, bien que non reconnus au sens de la législation sur les établissements spécialisés pour enfants, adolescents, adultes handicapés et toxicomanes, s'occupent de la garde d'enfants, d'adolescents ou d'adultes dans un but lucratif ou à titre gratuit;
8. de coordonner, sur le plan cantonal, les efforts de prévention et de lutte contre la toxicomanie, ainsi qu'en matière de prévention des délits sexuels;
9. d'étudier et de suggérer des mesures de prévention.

Le service des mineurs et des tutelles est l'autorité compétente pour délivrer les autorisations et exercer la surveillance définies dans l'Ordonnance réglant le placement d'enfants. Il assume également la présidence de la Commission cantonale consultative de prévention des délits sexuels.

C : Le Service médico-psychologique pour enfants et adolescents (SMPea)

Le Service médico-psychologique pour enfants et adolescents est un service public cantonal rattaché au Département de la Santé et de l'Action sociale.

Il intervient pour les enfants et les adolescents qui présentent des difficultés de développement, et/ou de comportement, ou des troubles psycho-affectifs.

Il conseille les parents et les professionnels préoccupés par les difficultés d'enfants et d'adolescents.

Le SMPea organise des consultations médico-psychologiques pour les enfants et les adolescents ainsi que pour leur famille; des équipes spécialisées distinctes prennent en charge:

- les petits enfants de 0-6 ans et les femmes enceintes en difficultés (Guidance infantile),
- les enfants en âge de scolarité primaire de 6-12 ans,
- les adolescents de 12-18 ans,
- les jeunes handicapés (Consultation du développement mental).

Une consultation-type pour un enfant ou un adolescent comprend :

- la demande de consultation par les parents ou les représentants légaux,
- l'évaluation des difficultés, sous forme d'entretiens et d'exams (enfant ou adolescent seul et avec son entourage);
- des propositions de mesures d'encadrement de l'enfant ou de l'adolescent (avec les parents, le réseau social, scolaire, éducatif ou médical),
- un projet de traitement comprenant, selon les cas des consultations ponctuelles, un soutien ou une guidance parentale, une psychothérapie individuelle, mère-enfant ou familiale, des groupes de jeu ou de parole.

La consultation est soumise au secret médical; un rapport ne peut être adressé à des tiers qu'avec l'accord des parents.

Les évaluations et les traitements sont reconnus par la plupart des caisses-maladie ou par l'assurance-invalidité;

La démarche de consultation des parents au SMPea peut être orientée ou accompagnée par les enseignants, les médecins, les psychomotriciens, les orthophonistes, les conseillers en orientation, les assistants sociaux, les commissions scolaires, les médecins scolaires ou d'autres professionnels de la santé et de l'éducation.

D : L'action éducative en milieu ouvert (AEMO)

L'AEMO est un service d'aide individualisé qui s'adresse à des garçons et filles - des enfants d'âge scolaire aux jeunes adultes, ainsi qu'à leur entourage.

Face à des difficultés personnelles ou familiales, les professionnels de l'AEMO sont là pour écouter, accompagner et permettre de prendre de la distance dans des situations conflictuelles.

Pour les enfants, nous proposons aux parents de :

- être attentifs à leurs préoccupations éducatives ;
- chercher leurs ressources et trouver ensemble des solutions ;
- favoriser les contacts familiaux et sociaux.

Pour les adolescents et jeunes adultes, nous proposons :

- une écoute ;
- d'établir ensemble un contrat d'aide ;
- des rencontres une à plusieurs fois par semaine.

•

L'AEMO peut aider chacun à :

- mieux se connaître ;
- rechercher des solutions aux problèmes quotidiens ;
- améliorer la communication dans la famille, à l'école, au travail, pendant les loisirs.
- réaliser ses devoirs, ses cours professionnels ;
- l'accompagnement dans la recherche d'un emploi.

Que vous soyez motivé! Que vous ayez envie de faire changer la situation! Notre coup de main est limité dans le temps. Il devrait permettre d'aborder les difficultés que chacun rencontre dans une période de sa vie et de les résoudre.

L'AEMO privilégie la personne, respecte sa confidentialité et collabore avec d'autres organisations.

E : Le Service d'éducation de rue (SER)

Le Service d'éducation de rue s'adresse aux jeunes submergés par les soucis du quotidien, dépossédés de leurs capacités par des normes tombées de nulle part, incompréhensibles et inadaptées à leurs conditions actuelles de vie et qui ne peuvent se projeter dans le futur.

Fumée, consommation de produit, délinquance, vols, rackets, violence familiale ou en bande, abus sexuel, fugue, voisinent avec les problèmes de mauvaises notes, d'acné, d'image de soi, de rejet du groupe, d'ennui, de puberté.

En les écoutant, les accompagnant un bout de chemin, en gagnant petit à petit une confiance bien émuée en eux, en les autres, en l'avenir. Le Service recherche avec eux à trouver des pistes, des points de repère, des points d'ancrage afin qu'ils puissent petit à petit se faire la résilience nécessaire à la guérison des traumatismes, sources de souffrances.

C'est dans la rue, aux abords des collèges, dans les bistros, les lieux publics ou lors des permanences dans leurs locaux de quartier, que les responsables du Service peuvent construire ensemble une relation de confiance et être à l'écoute des jeunes afin de faire ensemble quelques pas et, en toute modestie, les aider à surmonter leurs difficultés en valorisant leur potentiel. Sans jugement, ni tabou, en toute discrétion, bâtir au présent, leur avenir en partant de leur envie, leur capacité, leur histoire.

Un travail avec les gens sur l'instant présent. Etre avec eux, ici et maintenant, là où ils en sont.

F : Le Planning familial

Le service de planning familial contribue à promouvoir la qualité de la vie. C'est un lieu d'information, de discussion, dans le domaine de :

- la contraception ;
- la grossesse ;
- la vie sexuelle et affective.

C'est un service de prévention et de promotion de la santé sexuelle et reproductive.

Des conseillères offrent des entretiens confidentiels et gratuits. Ces entretiens cherchent à favoriser la compréhension, la réflexion et le choix face à la vie sexuelle et la procréation.

G : Le Centre neuchâtelois (CENEA)

Le centre est en charge de la prophylaxie et traitement de l'alcoolisme. Une équipe constituée d'infirmiers/ères, de médecins, d'éducateurs, d'assistants sociaux est à disposition pour des entretiens personnalisés et des animations préventives.

H : Le Centre de prévention et de traitement de la toxicomanie (CPTT)

Le centre de prévention s'adresse aux :

- jeunes et moins jeunes, individus ou groupes, au Centre ou à l'extérieur.
- adultes, parents, enseignants ou autres intervenants sociaux.

Il anime ou collabore à des séances d'information, de sensibilisation, pour jeunes et adultes et dispose d'une infothèque contenant supports de prévention, dépliants et documentations diverses. Il est à disposition pour des questions se rapportant à la santé.

Les collaborateurs du CPTT sont disponibles au téléphone, ils proposent des entretiens sur rendez-vous.

En matière de traitement de la toxicodépendance, le CPTT propose un accueil confidentiel, une écoute personnalisée et une évaluation de situation pour les personnes directement concernées: individus, familles, proches et partenaires sociaux

Il peut ensuite décider, avec le demandeur, de mettre en place:

- des consultations médicales
- une psychothérapie ou un soutien psychologique
- une prise en charge psycho-sociale
- un accompagnement vers un sevrage en milieu hospitalier, éventuellement en milieu ambulatoire
- une orientation pour un traitement en milieu résidentiel
- un traitement de substitution à la méthadone, éventuellement de Némexin
- des conseils ou des soins infirmiers

Le CPTT gère également des ateliers d'art-thérapie, un atelier massages, des activités sportives et de loisirs, des entretiens de famille et un groupe de prévention de la rechute.

Le Locle, le 7 février 2009

D. Jubin

Références :

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?styleType=bleu&DocId=14851>

http://www.ne.ch/neat/documents/admin_canton/DIPAC_1654/seo_1675/formulaires_6192/form_sign_7939/Fiche_signalement_files/Information_Signalement_SMPea.pdf

<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?styleType=marron&CatId=4580>

<http://www.fondation-carrefour.ch/aemo/f/home.html>

<http://cdf-social.ne.ch/default.asp/4-0-10-8008-230-207-0/>

<http://www.fondation-carrefour.ch/document/f/rapanu04.pdf>

<http://www.pisourd.ch/index.php?theme=6&rubrique=adresses&canton=5&IDadresse=176>

<http://www.infoset.ch/inst/cptt/presentation.html>

